

Annexe B

Action collective de clients canadiens de LastPass en matière de respect de la vie privée

RÈGLEMENT PROPOSÉ – AVIS SIMPLIFIÉ

Le 8 février 2023, une action collective a été déposée à la Cour suprême de la Colombie-Britannique (le « **tribunal** ») pour le compte de clients canadiens de LastPass réputés avoir été victimes d'une fuite de données initialement signalée par l'entreprise en août 2022 (« **fuite de données** »). Les défendeurs impliqués dans cette action collective sont GoTo Technologies USA, Inc., LastPass US LP, GoTo Technologies Canada Ltd. et LastPass Technologies Canada ULC (collectivement désignés aux présentes par le terme « **défendeurs** »).

Les demandeurs et les défendeurs ont conclu une proposition de règlement. Le règlement proposé prévoit le versement d'une somme totale de 3 M\$ US (environ 4,144,800\$C) en résolution complète et définitive des réclamations déposées contre les défendeurs dans la présente action collective.

Le règlement proposé ne constitue pas un aveu de responsabilité de la part des défendeurs, lesquels nient les allégations et contestent vigoureusement l'action. Il s'agit d'un compromis entre les parties et il doit être approuvé par le tribunal.

Une copie de l'Entente de règlement, du Plan de répartition proposé du montant net du dédommagement (après le paiement des honoraires des avocats du groupe, des dépenses, des frais d'administration et des taxes applicables) et d'autres documents importants sont accessibles sur les sites Web des avocats du groupe aux adresses suivantes : <https://knd.law/class-actions/lastpass/> et <https://hammerco.ca/services/class-actions/current-cases/last-pass-data-breach/>.

Toute personne souhaitant se retirer de l'action collective et du règlement proposé doit remplir un formulaire de retrait, approuvé par le tribunal et accessible ici : <https://knd.law/class-actions/lastpass/> et l'envoyer par courriel à lastpass@conciliainc.com, au plus tard à 23 h 59, heure du Pacifique, le 3 décembre 2025.

Vous n'avez rien à faire pour le moment, à moins que vous souhaitiez vous retirer de l'action collective et du règlement proposé, ou formuler des commentaires ou une objection à ce sujet. Si le tribunal approuve le règlement proposé, un autre avis suivra, indiquant les détails du processus de réclamation et la marche à suivre en vue de l'indemnisation des membres du groupe. Le tribunal entendra la demande en vue de l'approbation définitive du règlement proposé le 8 février 2026.

Veuillez consulter l'avis détaillé du règlement proposé ici : <https://knd.law/class-actions/lastpass/> pour connaître les détails et les délais.

Concilia est l'entreprise chargée de l'administration des réclamations pour le règlement concerné. Vous pouvez communiquer avec elle au

Services Concilia Inc.

1-5900 Andover Avenue

Montréal, Québec, H4T 1H5

Courriel : lastpass@conciliainc.com

Téléphone: 1-888-851-0770

Les cabinets juridiques KND Complex Litigation (Toronto) et Hammerco Lawyers LLC (Vancouver) sont les avocats des demandeurs et du groupe dans le cadre de la présente action collective. On peut communiquer avec eux aux coordonnées suivantes :

Sage Nematollahi

KND Complex Litigation

sn@knd.law

Alexia Majidi

Hammerco Lawyers LLP

amajidi@Hammerco.ca

L'action canadienne est distincte et indépendante de l'action portée devant le tribunal fédéral du district du Massachusetts, aux États-Unis (action n° 22-12047). Le règlement proposé est accessible **UNIQUEMENT** aux utilisateurs de LastPass résidant au Canada.